

## **Avis adopté** Séance plénière du 28 juin 2023

## Pour une économie servicielle sociale et soutenable : de la propriété à l'usage

## Déclaration du groupe Coopération

Notre économie de propriété devient peu à peu une économie d'usage. Avec la pandémie de Covid-19, de nombreux secteurs ont basculé dans le service et leurs prestations permet aux clients d'accéder aux biens par d'autres voies que l'achat.

Cette évolution est à la fois globale (elle concerne tous les secteurs) et massive (un quart des entreprises manufacturières installées en France ne vendent aujourd'hui que des services). L'usage ou le bénéfice que l'on tire d'un produit deviennent peu à peu plus importants que sa possession. Ce qui est aujourd'hui davantage recherché par le consommateur, c'est l'effet utile, c'est-à-dire non pas l'objet lui-même mais ce qu'il va lui permettre de réaliser.

De ce fait, l'économie dite « servicielle » répond à la fois aux nouvelles attentes des consommateurs, mais aussi aux impératifs de transitions énergétique et écologique, d'écoresponsabilité et de sobriété.

L'avis le montre bien, le basculement des entreprises dans cette forme d'économie n'est cependant pas toujours un long fleuve tranquille. Un grand obstacle se dresse sur leur route : l'aspect culturel. En France, il n'est pas toujours facile de faire collaborer les grands groupes entre eux ainsi que les grands groupes avec les PME.

Il faudra pourtant créer des coopérations entre entreprises. En rupture avec l'économie linéaire, les idées fortes du serviciel sont en effet la coopération et la mutualisation. Pour la France, qui compte de nombreux acteurs des services, c'est une chance à saisir.

De ce fait et en tant que coopérateurs, nous sommes convaincus que les entreprises de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, coopératives – et notamment les SCOP et SCIC sur le partage de la valeur) ont toute leur place !

Notre groupe a voté favorablement.

